

N/REF : 17/07/2025 11H43 C:000053 I:02433
V/REF : AC/C24110
V/Email reçu le Jeudi 17/07/2025 a 11H43

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MRN
IMMEUBLE : MORENE - MRN
35, RUE DE RENNES
.
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le 31 Juillet 2025

Référence Marché: 024089-MNU-002

LOCALISATION : ALLEE 35 RENNES - PASS CHANTIER JUSQU'AU 25/07
LOGEMENT N° 115583, PORTE N°31, 3° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : REFIXER OU REMPLACER TABLIER DE BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 22/07

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT : ACCES IMPOSSIBLE, PASS CHANTIER ENLEVÉ
FIN DE CHANTIER

--

INTERVENTION DU 28/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

DEPOSE TABLIER DE BAIGNOIRE

FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU TABLIER DE BAIGNOIRE

POSE JOINT SILICONE

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 28/07/25 a 16H00 adariy@aiguillon.com

MG LGESTION Email envoyé le 23/07/25 a 09H48 Mme AS DARIY

POUVONS NOUS RÉCUPÉRER LES ACCES DU LOGEMENT EN AGENCE ?

NOUS VOUS REMERCIIONS PAR AVANCE POUR VOTRE RETOUR

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 28/07/25 A 15:56 MME AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments	- Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s)	Menuiser Hors BPU le 28/07	1	40,00	40,00
TOTAL H.T.					40,00
T.V.A. a 10,00%					4,00
TOTAL T.T.C.En EURO					44,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.